Mairie de Layrac sur Tarn

Bulletin municipal N° 50





Décembre 2022

Edito

Cet édito est pour moi l'occasion d'exprimer et de présenter annuellement les orientations et choix politiques qui orientent au travers de nos décisions quotidiennes, le devenir de notre village. Notre cap, toujours avec détermination, reste centré sur le programme que nous avions présenté en 2020 à savoir :

Maintenir l'autonomie villageoise Développer des équipements et l'attrait du village Entretenir le patrimoine communal Favoriser le lien social

Maintenir l'autonomie villageoise

L'autonomie du village, sa capacité à affirmer ses choix, ne peut se concevoir sans une situation budgétaire saine. L'excédent budgétaire global reporté, voté lors du budget 2022 était de 315 382 €. Il a atteint son plus haut niveau (+ 22 % par rapport à 2020) alors que Layrac est considéré par la Direction Générale des Finances Publiques, comme une commune en situation de fragilité dans un contexte de transition sociodémographique amorcée sur notre territoire élargi et qui, inévitablement va impacter notre commune. Le rajeunissement de nos concitoyens est une bonne chose, même s'il se traduit par une augmentation des charges liées à l'enfance (crèche, écoles, centres de loisirs). Une politique d'anticipation budgétaire s'impose, nous y travaillons depuis quelques exercices déjà. Elle nous a permis, dans un contexte de stabilité des dotations, d'augmenter les réserves communales, de maintenir les investissements sans pour autant augmenter les taux d'impositions, qui restent inchangés depuis 2014. Je voudrais saluer notamment le travail réalisé en 2022 par Sonia Gallego et Véronique Jouve, nos deux déléguées au SI-GEP, qui ont intelligemment renégocié les règles de répartitions et permis à Layrac de diminuer d'environ 15 000 € sa participation annuelle, à nombre d'enfants constants et, retrouver ainsi une équité entre les trois communes membres (Bondigoux, Layrac et Mirepoix). Si ne pas augmenter les taux d'impositions reste un objectif serons-nous capable de le tenir dans le contexte d'inflation actuel et compte tenu des évolutions règlementaires nouvelles? Pour l'exemple, l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires dans les cimetières (lire article dans les pages suivantes) induit pour 2023 une charge nette supplémentaire de 5 800 €. Nous ferons notre possible.

Développer les équipements

Le dossier de l'assainissement collectif constitue un des dossiers majeurs pour le développement des équipements villageois. Rappelons que certaines habitations n'ont toujours pas de solutions pour installer un assainissement autonome et que nous nous devons de rechercher dans un cadre collectif une solution à ce problème. Pour que chacun ait une lecture claire sur ce dossier, il me semble important de repréciser les enjeux, les freins éventuels et les délais nécessaires.

La compétence assainissement collectif est une compétence communautaire transférée en 2017 au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA). Notre commune n'ayant pas d'assainissement collectif était exclue du périmètre de la compétence. Dès 2018 nous avons demandé et obtenu du conseil communautaire un élargissement du périmètre pour intégrer Layrac à la compétence assainissement collectif. Cette décision était importante car c'est la structure qui détient la compétence qui en assure le financement. Autrement dit si le périmètre n'avait pas été élargi, c'était à notre commune de trouver les financements pour mener à bien ce projet. Les municipalités précédentes n'avaient pas pu aboutir sur ce dossier pour cette raison.

Une convention signée en 2020 répartit la charge financière des études uniquement entre le SMEA et Val'Aïgo. Un bureau d'études a été retenu en septembre dernier avec mission de réaliser le schéma d'assainissement collectif communal, ce travail est dorénavant engagé.

Deux critères économiques sont déterminants pour la suite du projet : le coût de raccordement moyen d'une habitation et le coût estimé du m3 assaini. Si pour ces deux critères le coût prévisionnel est supérieur au seuil défini comme financièrement acceptable, le projet ne verra pas le jour. Notre seule variable d'adaptation dans ce cas serait d'augmenter le nombre d'habitations raccordées et donc le volume à assainir pour amortir sur un plus grand nombre le coût de l'investissement.

Cela nous amène et justifie notre décision de réviser notre PLU. Menant de front les études pour l'assainissement collectif et la révision du PLU nous pourrons ajuster le développement urbain au besoin de l'assainissement. Nous espérons terminer les études sur le schéma d'assainissement ainsi que la révision du PLU pour début 2025. Les travaux de construction du réseau d'assainissement collectif, ne débuteraient que sur la mandature à venir, après qu'ils aient étés budgétisés par le SMEA.

Sachez que pour la révision du PLU, un cahier est déjà à votre disposition en Mairie pour recueillir vos avis et remarques.

Entretenir le patrimoine communal

Nous continuons à entretenir le patrimoine communal avec des travaux bien visibles tel que la réfection de la toiture de la salle des fêtes et sa mise en accessibilité pour le public en situation de handicap ou encore l'aménagement et réfection des places, et d'autres moins exposés mais tout aussi importants. En 2022 nous avons fait réparer la toiture d'une chapelle de l'église, changer le garde corps du pont en centre bourg, réparer une partie de la charpente de la salle de l'ancienne école, couper et dessoucher deux arbres qui poussaient et endommageaient le clocher de l'église, engagé des travaux dans un appartement du presbytère avant la remise en location entre autres. Beaucoup reste à faire, nous devrons maintenir une programmation annuelle de travaux pour maintenir en état et améliorer le patrimoine communal.

Le CCAS est resté actif pour les personnes vulnérables et isolées lors des périodes de crise sanitaire ou de canicule. Un contact téléphonique régulier en période critique a permis de maintenir une présence, une écoute et un soutien, c'était nécessaire au regard de notre conception de la solidarité et de la fraternité. L'accueil des nouveaux arrivants toujours par les membres du CCAS permet de tisser des liens avec les nouveaux Layracoises et Layracois. Etre accueilli est de loin préférable à une forme d'indifférence ou d'anonymat. Je tiens également à remercier le comité des fêtes, l'association LACS, le CAL et l'ACCA qui par leur dynamisme et les services rendus rendent notre village agréable à vivre et structure son animation. Nous continuerons de les soutenir.

En mars 2023 nous serons à mi-mandat, notre feuille de route pour les trois années à venir est fixée elle ne dévie pas de celle que nous avions défini en début de mandature. Je sais qu'il faudra beaucoup de travail, de la pugnacité et de courage pour aboutir. La participation et l'engagement de chacune et de chacun comptent.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous propose de nous retrouver pour la cérémonie des vœux le dimanche 8 janvier 2023 à 11heures à la salle des fêtes.

Le Maire, Thierry ASTRUC

Favoriser le lien social

Je tiens à remercier le CCAS et les associations Layracoises pour leurs engagements et dynamisme.

CAUE: Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

SMEA: Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement.

PLU: Plan Local d'Urbanisme.

SDEHG : Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute Garonne. DREAL : Direction Régionale de l'Environnement et du Logement.

SIGEP: Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics.

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

PMR: Personne à Mobilité Réduite.

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale.

ENS : Espace Nature Sensible. LACS : Layrac Art Culture et Sports.

CAL: Club des Amis de Layrac.

ACCA: Association Communale de Chasse Agrée.

Au fil du conseil municipal

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil municipal, ainsi que le lien pour une lecture complète Lien vers procès verbaux détaillés: https://www.layracsurtarn.fr/fr/la-mairie/conseil-municipal-2.html

20 janvier 2022

Une demande d'attribution de subvention, pour la réparation de la toiture de l'ancienne école, va être faite par le Maire auprès du Conseil Départementale de la Haute Garonne.

Le Maire peut signer la convention de création d'un service commun avec la CCVA dont le but est d'optimiser les moyens et les coûts des agents des services techniques.

Après discussions le conseil municipal a fait le choix de souscrire à un contrat d'assurance des risques statutaires. Il couvrira les dépenses liées aux arrêts de travail de nos agents (indemnités journalières) qui auraient été trop lourdes à supporter par la commune

Un projet d'aménagement de la Mairie et de l'ancienne école a été présenté, le conseil municipal a décidé à l'unanimité qu'il pouvait être lancé comme étant une base de travail.

Un deuxième projet a été proposé et présenté, celui de la place du Souvenir. Il sera pris en charge par le pool routier, l'engagement des travaux est décidé à l'unanimité.

La procédure de révision du PLU va être lancée.

Des cartes cadeaux seront attribuées aux agents de la commune à l'occasion des fêtes de Noël.

24 mars 2022

Approbation du compte de gestion du trésorier et du compte administratif de la commune, présenté comme suit :

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	235 154.98 €
Recettes de fonctionnement	256 407.54 €
Solde de fonctionnement	21 252.56 €
Rappel solde fonctionnement reporté	222 777.12 €
Total excédent de fonctionnement	244 029.68 €
Dépenses d'investissement	11 955.73 €
Recettes d'investissement	52 421.46 €
Excédent d'investissement	40 465.73 €
Rappel solde investissement reporté	43 695.96 €
Total excédent d'investissement	84 161.69 €

Après lecture et présentation de la convention de création d'un service commun « services techniques » le conseil municipal autorise le Maire à la signer.

La modification des statuts du Sigep a été approuvée :

- 4 sièges sont attribués à Mirepoix au lieu de 3. Pour Bondigoux et Layrac rien ne change 3 sièges pour chaque commune.
- Le calcul de la répartition des frais généraux a été revu et implique pour Layrac une baisse de sa contribution annuelle.

7 avril 2022

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

- . 12 809.15 € en réserve d'investissement
- 231 220.53 € en report en fonctionnement.

Cette année encore les taux des taxes foncières bâties et nonbâties restent inchangés.

Le budget primitif 2022 a été adopté à l'unanimité.

Deux demandes d'attribution de subvention vont être faites auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

• pour la rénovation du toit de la chapelle de l'église.

• pour les travaux de changement du grillage place des Erables. La création d'un Comité Social Territorial (CST) commun, compétant pour faciliter la gestion et les problématiques de l'ensemble des agents de la CCVA et des communes ou collectivités qui en dépendent, a été adoptée à l'unanimité.

9 juin 2022

L'information concernant le bureau d'études en charge de la révision du PLU est faite au conseil municipal. La commission urbanisme a contacté quatre bureaux d'études, trois ont répondu. Après analyse et notation des réponses par Haute Garonne Ingénierie, le Maire et les adjoints ont porté leur choix sur celui ayant obtenu le meilleur résultat, le bureau d'études « Paysages ».

La réunion publique est programmée pour le 23 septembre. Chaque membre du conseil va travailler sur la préparation.

Le plan prévisionnel canicule pour cet été va être préparé par les membres élus du CCAS.

Un débat obligatoire est engagé sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire des agents publics et sur le caractère obligatoire de la participation financière des employeurs publics, en prévision de l'application de dispositions légales qui entreront en vigueur au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la santé.

6 juillet 2022

Après avoir approuvé la nouvelle composition du Comité Social Territorial (CST) commun, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (+ 5 suppléants). Il a décidé du maintien du paritarisme numérique en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement public (+ 5 suppléants).

Le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2023 a été adopté.

3 novembre 2022

Suite à l'acquisition par la Mairie d'une sono portative, le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs suivants pour sa mise en location liée à la location de la salle : pour les associations layracoises 20 € les non layracoises 50 €, pour les particuliers layracois 50 € les non layracois 100 €, la caution étant au tarif unique de 300 €

La décision de mettre à disposition à titre gratuit une salle pour les obsèques civiles le temps des cérémonies, a été adoptée. C'est la salle des fêtes qui a été retenue ou, en cas d'occupation, la salle des associations.

Le conseil municipal a autorisé la vente des terrains communaux et demande au Maire de signer la promesse de vente et l'acte authentique. Ce débat et ce vote se sont déroulés sans la présence du Maire qui a quitté physiquement la séance en refusant de prendre part au débat et au vote et en donnant délégation à Mme Gallego.

Sylvie Alvarez a été désignée en tant que correspondante incendie et secours.

Une réflexion sur le poste de notre agent municipal a été ouverte suite à son souhait de travailler à temps plein. Un transfert vers le CCVA, dans le cadre du transfert de compétences, peut être envisageable s'il est d'accord, et pourrait lui permettre d'accéder à l'évolution désirée. Le travail sur la commune serait assuré en régie par la CCVA et n'entrainerait pas de coût supplémentaire, le dossier est en cours.

Le Maire a fait part au conseil municipal de l'enquête du SDEHG concernant l'incitation à diminuer l'éclairage public. Pour pouvoir programmer les éventuelles extinctions il faut adapter une partie des commandes, cela va entrainer un coût la première année, mais la rentabilité se fera sentir à moyen et long à terme. La plage horaire de l'extinction serait de 0h à 5h. Quelle partie du village devrions-nous éteindre ? Le conseil municipal a décidé de faire prendre part la population à ce sujet et de procéder à un sondage.

Au fil des conseils communautaires

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil communautaire, ainsi que le lien pour une lecture complète Lien vers procès verbaux détaillés: https://valaigo.com/ma-communautaires/

16 décembre 2021

Ressources Humaines - Convention de Mutualisation Commune de Layrac

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de mise en place d'un service commun concernant les Services Techniques entre la Communauté de Communes Val'Aïgo et la commune de Layrac sur Tarn. Cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures afin de d'optimiser les moyens et les coûts, de permettre de valoriser les compétences et de limiter l'isolement professionnel des agents travaillant seuls sur leur collectivité.

Garantie d'emprunt Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA)

Le conseil décide d'accorder sa garantie à hauteur de 775 200 € pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre des emprunts que la SPLA « Les Portes du Tarn » se propose de contracter pour le financement des travaux d'aménagement du futur parc d'activités « Les Portes du Tarn ».

10 mars 2022

Aide d'urgence pour les populations victimes – Action Ukraine : versement Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO)

Les services de l'Etat ont activé le Fond d'ACtion Extérieure des COllectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires. Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. Le conseil communautaire décide de verser 2 000 euros.

Remplacement d'un conseiller communautaire

M. SALIERES Jean Luc quitte ses fonctions électives au sein du conseil municipal de la commune de Bessières, de ce fait il ne fait plus parti du conseil communautaire. Il est remplacé par M. BERINGUIER Bernard au sein de la communauté de communes.

Environnement – Délibération de principe sur la Redevance Incitative

Le conseil communautaire vote une délibération de principe pour étudier l'intérêt de s'engager sur une redevance incitative concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Environnement - Contrat pour l'Amélioration et la Performance (CAP) avec CITEO

Ce contrat prévoit la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages plastiques au plus tard au 31/12/2022. La Communauté de Communes Val'Aïgo pour la partie collecte, et DECOSET pour la partie tri, ont engagé les démarches nécessaires pour être prêts à cette date. Pour se conformer à cet engagement et percevoir un soutien bonifié au recyclage des emballages en plastique (660 €/tonne au lieu de 600 €/tonne), il est nécessaire que la Communauté de Communes Val'Aïgo s'engage à mettre en place l'Extension des Consignes de Tri au plus tard au 31/12/2022.

Remise en navigation de l'écluse de Villemur sur Tarn – Modification du contrat

En raison de la création d'un syndicat mixte ouvert pour la remise en navigabilité du Tarn, approuvée par délibération en date du 28

janvier 2021 et dont les membres sont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de Communes Val'Aïgo, la maîtrise d'ouvrage des travaux de remise en navigation de l'écluse de Villemur-sur-Tarn doit être transférée à ce syndicat.

Développement Territorial et Economique - Contrat de partenariat Nord Toulousain/Métropole

Un contrat de partenariat entre les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Val'Aïgo, du Frontonnais et Toulouse Métropole a été conclu avec l'objectif de créer une synergie entre collectivités sur les sujets concernant la mobilité et transports, le développement et l'attractivité, l'alimentation, l'agriculture, les circuits courts de proximité ainsi que la promotion touristique et culturelle, et la valorisation du patrimoine.

7 avril 2022

Compte Administratif 2021 Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : 10 999 680.80 euros Recettes de fonctionnement : 11 558 088.34 euros Excédent de fonctionnement : 558 407.54 euros

Dépenses d'investissement: 1 456 578.96 euros Recettes d'investissement: 1 646 627.80 euros Excédent d'investissement: 190 048.84 euros Restes à réaliser : 307 870.37 euros

Finances - Taux d'imposition 2022

Taxe Foncier Bâti : 5,64%
Taxe Foncier Non Bâti : 27,56 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 31,05 %

2 juin 2022

Finances - Lacs de Valette

Le conseil communautaire valide le budget de 2022.

La création d'un verger conservatoire sur le site des Lacs de Valette est validée par le conseil communautaire.

Administration Générale - Dissolution du SIAH des BVVT

Dissolution du SIAH des BVVT qui gérait les cours d'eau et souhait d'adhésion au Syndicat Mixte Tarn Aval avec une transmission des compétences obligatoires.

Environnement - Redevance Incitative

Le conseil communautaire a validé la mise en place de la redevance incitative et approuvé les modalités d'accompagnement. Le déploiement devrait se faire sur 3 ans avec un objectif de mise en application en 2025.

17 novembre 2022

Création d'un comité de pilotage pour étudier le développement des voies cyclables dans le cadre du programme A Vélo 2 pour lequel la Communauté de Communes Val'Aïgo a été retenue.

Validation de la convention entre la CCVA et l'ACCA de Layrac pour gérer l'activité de chasse sur le périmètre des Lacs de Valette.

Attribution d'une subvention à l'office de tourisme.

Election de M. Ludovic Darengosse élu de Bessières comme Premier Vice Président de la CCVA.

Installation d'une conférence des maires pour permettre au Maire de Bessières d'être présent dans les instances de discussion et d'orientation.

Actualités Layracoises

Commémorations

Cette année encore, et ce malgré la situation sanitaire, nous avons célébré toutes les commémorations. Nous avons eu le plaisir de pouvoir à nouveau partager avec les citoyens ces moments de recueillement à la mémoire de notre histoire et de celle du village lors de la commémoration du 8 mai et celle du 11 novembre



Cinéma plein air

Le cinéma de plein air organisé par la Communauté de Communes du Val Aïgo a rassemblé les Layracois le 10 Août et nous remercions le comité des fêtes pour leur participation à cette manifestation.

Décorations ALAE



Vous avez sans doute remarqué l'invasion de papillons sur le grillage du chemin de la Mongiscarde et d'escargots place de l'an 2000. Ces jolies décorations ont étés faites par les enfants de l'ALAE.



Merci à eux d'embellir notre village.

Travaux Place du Souvenir



Nous avons choisi cette année de rénover la place du souvenir qui en avait grand besoin. Tout l'enrobé a été remplacé, celui du parvis est en couleur, et délimité par des plots. Les places de parking ont été marquées au sol. Les trottoirs abimés ont été refaits et des bordures mises en place pour recevoir des massifs de végétation. L'ensemble de ces travaux n'a

rien couté à la commune car ils sont pris en charge par le pool routier, hors mis les plantations d'arbres et massifs avec paillage synthétique qui couteront environ 500 €, la pose sera effectuée par des agents de la communauté de communes.

Autres travaux réalisés sur la commune

Travaux de l'appartement communal : suite au départ de notre locataire nous avons fait quelques travaux de rafraichissement avant de le remettre en location (rebouchage fissures, ponçage, peinture, lasure escalier) pour un montant de 1 740 €. A ce jour de nouveaux locataires l'occupent.

Réfection de la chapelle de l'église : la charpente de la chapelle s'étant descellée il a fallu la refixer au mur à l'aide de tiges filetées, des voliges ont été changées et l'étanchéité revue. Le coût de ces travaux s'est élevé à 2 478 €, une subvention a été demandée au Département.

Le clocher de l'église : une entreprise spécialisée est intervenu pour couper et dessoucher deux arbustes qui ont poussé sur le clocher et provoqué des dégâts. Montant de l'opération 1 355 €.

Réfection de la toiture de l'ancienne école : une poutre était sur le point de casser suite à une gouttière. La panne, des chevrons et de la volige ont été remplacés. La toiture a été remaniée pour remédier aux fuites d'eau. Le montant des réparations s'est élevé à 3 500 €, une subvention a été demandée au Département.

Mise aux normes PMR salle polyvalente

Les travaux de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la salle polyvalente ont été commencés fin 2021 et se sont terminés cette année.

Les toilettes ont été agrandies pour permettre l'accès aux fauteuils roulants, la porte d'entrée changée et les wc adaptés en conséquence. Cela a nécessité la pose de cloisons, de nouveaux carrelages et faïences, des travaux de plomberie, le remplacement du plafond. L'électricité a été revue et un détecteur de présence installé. Les anciennes douches ont été fermées avec une porte iso plane. Le montant de ces travaux s'est élevé à

8900 €, il est subventionné par le Département et par la Région Occitanie. A l'extérieur l'éclairage du parcours handicapés a été installé pour un montant de 858 €. Deux places de parking réservées aux handicapés ont été positionnées coté tennis, elles sont prises en charge par le pool routier.



Remplacement gardes corps du pont

Après le pont de la route de Toulouse il y a quelques années, ce sont les gardes corps du pont au centre du village qui ont été changés par les services départementaux.



Réfection Place des Erables

Dans la continuité des aménagements réalisés en 2021 place des Erables nous avons fait remplacer le grillage. Le montant des travaux devrait s'élever à environ 7 000 €, une subvention a été demandée auprès du Conseil Départemental.

Syndicat des eaux

Le syndicat des eaux a remplacé une partie des conduites d'eau route de Patrou, la portion du château d'eau à la route des Couloms. A cette occasion nous leur avons demandé et obtenu le remplacement d'une ancienne bouche à incendie dont le débit était trop faible pour que les pompiers l'utilisent.

BVVT et entretien du Crève Cor

L'entretien du Crève Cor est de la compétence du BBVT. Ce syndicat a été dissout et en attendant l'adhésion au nouveau syndicat le SMRT, il incombe à la Mairie de prendre en charge le nettoyage du Crève Cor. Nous avons fait appel à l'entreprise GANNAC qui a débroussaillé, broyé les végétaux et abattu des arbres gênants pour un montant de 2 200 €.

Travaux Enedis – Enfouissement de ligne HT

Un programme d'enfouissement des lignes hautes tensions est prévu dès la fin 2022. Il devrait durer jusqu'en 2024. Plusieurs secteurs du village seront concernés :

- 1) De la route de Bondigoux au centre du village (boulodrome).
- 2) Du centre du village (boulodrome) au chemin de la Mongiscarde (salle des fêtes).
- Du chemin de la Mongiscarde (Salle des fêtes) au lieu-dit Panissal.
- Du chemin de la Mongiscarde (Salle des fêtes) au Couloms.
- 5) Des Couloms au Boulaquet.

L'année 2023 sera consacrée à l'enfouissement des nouvelles lignes avec des perturbations à prévoir sur la circulation sur les axes concernés. En 2024 la dépose des lignes aériennes actuelles ne devrait pas occasionner de dérangements particuliers.

Déjections canines Place des Erables

Comme nous l'avions évoqué dans la gazette de décembre 2021, nous déplorons la présence de déjections canines dans le village. Nous remercions les propriétaires de chiens concernés de bien vouloir ramasser les déjections de leurs animaux. Respecter nos concitoyens passe aussi par le respect de la propreté du village, ce qui contribue à le rendre plus agréable.

Nous rappelons que selon la loi : tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. Cette contravention s'élève au minimum à 35 € mais chaque commune est libre d'augmenter ce tarif par arrêté municipal.

Incendie des locaux d'Arterris

Le 14 juin au matin, alertés par les sapeurs-pompiers de Villemur, nous avons constaté les dégâts occasionnés dans les locaux de la



coopérative Arterris. Il semblerait que l'incendie soit d'origine humaine. Si rien ne peut justifier de tels actes, la date du 14 juin a particulièrement perturbé les activités agricoles en période de récolte, obligeant parfois les agriculteurs à livrer leur production à Villemur. Nous tenons à transmettre notre solidarité au monde agricole et notre indignation face aux actes criminels dans notre environnement jusqu'alors épargné par une telle gravité.

Entretien du cimetière

Depuis le 1er juillet 2022, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les cimetières. Jusqu'alors l'entreprise retenue pour l'entretien alternait tonte, débroussaillage et désherbage chimique pour maintenir en état nos cimetières. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une compétence communautaire et que les communes n'interviennent plus pour l'entretien de leurs cimetières depuis déjà quelques temps.

Pour faire face à cette évolution réglementaire plusieurs alternatives ont été imaginées. Si la plus simple consisterait à arracher manuellement les mauvaises herbes, elle est économiquement inenvisageable. La solution retenue par la communauté de communes est d'enherber les allées des cimetières avec une technique de semis sur substrat. Elle a été testée avec un succès relatif sur les cimetières de La Magdelaine et de Sayrac en 2020.

Nous savons l'importance que revêtent les cimetières pour chacun d'entre nous. Ce lieu de mémoire et de recueillement doit être traité avec le plus grand respect. Nous serons cependant courant 2023 contraints de faire évoluer nos pratiques et d'accepter la végétalisation. La phase de transition entre l'entretien par herbicide chimique et la végétalisation prendra 2 à 3 ans avant de donner des résultats probants.

Si l'entretien est de compétence communautaire, l'investissement est à la charge de la commune. Le premier semis sur substrat sera financé en 2023 sur le budget communal pour un montant estimé à 5 800 €.

Nous considérons ce sujet comme très sensible et serons particulièrement vigilants sur sa mise en œuvre et son évolution.

La rentrée scolaire 2022-2023

204 élèves ont effectué leur rentrée le 1^{er} septembre, 70 en maternelle à Bondigoux dont 10 sont des enfants Layracois et 134 à l'élémentaire à Mirepoix-sur-Tarn dont 19 sont des enfants Layracois. Le nombre d'enfants Layracois est en hausse, plus 7 enfants par rapport à l'année précédente.

Le Sigep remercie Mme Odile Sarramonne, directrice de la maternelle , Mme Fabienne Galino Boisset, directrice de l'élémentaire et tous les enseignants, toute l'équipe du centre de loisirs, l'association PERPI (parents d'élèves élus) et l'association des amis des écoles pour leur implication au sein de nos écoles afin

que les enfants s'épanouissent et réussissent leur scolarité.

Créé en 1996 le SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics), gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les enfants des trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn.

Le Sigep est propriétaire des établissements scolaires de Mirepoix et de Bondigoux depuis 2017.

Le partenaire du SIGEP, la Fédération Léo Lagrange, assure la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, socio-éducatives, de loisirs et d'accueil en faveur des enfants.

Nous leur souhaitons une belle année.

La réunion publique du 23 septembre

Nous vous avions fait part dans la gazette précédente de notre souhait de programmer une réunion publique pour échanger sur l'avancée des projets communaux, et ce malgré les informations qui vous sont communiquées dans la gazette municipale.

Vous avez été conviés à y participer le vendredi 23 septembre et nous remercions toutes les personnes présentes, qui ont pu échanger sur les actualités layracoises, les activités, les travaux réalisés et les projets à venir.

Natura 2000

La portion du Tarn qui borde notre commune fait partie du site Natura 2000 du Tarn Aval qui s'étend sur 83 km depuis la confluence avec l'Agout à Saint-Sulpice-la-Pointe, jusqu'à la confluence avec la Garonne vers Moissac. Mais Natura 2000 c'est quoi ? Natura 2000 est un réseau rassemblant les sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Son objectif est de maintenir ou rétablir un bon état de conservation des espèces et habitats naturels menacés à l'échelle de l'Europe : les espèces et habitats d'Intérêt Communautaire.

Notre site comprend 7 habitats et 12 espèces d'intérêt communautaire. Parmi elles, on trouve des poissons, des chauves-souris, la loutre d'Europe et des insectes. Afin d'améliorer les connaissances sur les libellules d'intérêt communautaire recensées sur le site, des prospections en canoë ont eu lieu sur le Tarn en juin et juillet 2022. Prévus sur 3 années consécutives, les inventaires seront renouvelés durant l'été 2023. Une des quinze stations de prospections est sur la commune de Layrac-sur-Tarn. L'ensemble des stations a été positionné de sorte à couvrir uniformément l'ensemble du site de St Sulpice à Moissac. Pour cette première année de prospection seule une espèce d'intérêt communautaire a été retrouvée sur les trois recherchées. Il s'agira donc de voir si les prochaines prospections viennent confirmer ou non les résultats obtenus en 2022.



Site Natura 2000 à Layrac-sur-Tarn (station de prospection)



Gomphe de Graslins, Espèce d'intérêt communautaire



Grand capricorne Espèce d'intérêt communautaire

Les Lacs de Valette

Nous ne présenterons jamais assez l'entité rurale que représente les lacs de Valette, lieu de tranquillité et de toute beauté dans notre belle commune de Layrac-sur-Tarn.

Les avancées du plan de gestion des lacs de Valette se font ressentir. Lors de la dernière édition, nous avions abordé les premières actions menées avec succès (2020 extraction du bateau, 2021 mise en place d'un règlement intérieur, référencement de la faune et de la flore...). En 2022, avec l'aide significative de nos



stagiaires Coline Viala et Zoé Favaro, qui ont contribué à l'avancement du projet, le parking a vu le jour.

Nous remercions une fois de plus, à ce sujet, la société CEMEX qui a fourni

l'intégralité des matériaux, et les apprentis du campus Occitanie UNICEM de Bessières pour la réalisation de celui-ci.

Trois tables de pique-nique ont également été réparties sur le site.

Pour améliorer la prise en compte de ce beau patrimoine et afin de respecter la nidation et la tranquillité de nos espèces, des observatoires à oiseaux ont été positionnés à des endroits

> stratégiques des lacs. Des panneaux de signa-

Sensible (ENS).



Observatoire

Nous tenons à remercier le corps enseignant des écoles de nos communes, dont les lacs de Valette ont permis de faire découvrir aux enfants ce que sont la biodiversité, l'ornithologie, la faune, la flore, le respect de la nature et de l'environnement. Les enfants ont d'ailleurs exposé leurs œuvres sur les lacs de Valette à l'école de Mirepoix. L'implication de nos chers chérubins ne nous a pas laissé insensibles, très belle exposition. Merci à eux!

La Fête de la Nature a encore connu un franc succès cette année. Avec un nombre de visiteurs croissant et une majorité de familles, ou petits et grands ont pu découvrir cette année, en plus de l'ornithologie, les différentes variétés de libellules et papillons, un vrai moment ludique et convivial. Nous espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine.



Pour refermer cet article, nous ne cesserons toujours et encore de répéter qu'il est important de respecter ce lieu que la nature nous a donné. Il y a encore trop d'incivilités (déchets, passage en motos, pompages de l'eau du lac...) et de dégradations (un panneau pédagogique retrouvé submergé dans le lac). Merci de respecter et protéger ce lieu.

Le coin des associations

Layrac Art Culture et Sport (LACS)

Après une pause liée à la pandémie, l'exposition de l'association Layracoise a pu reprendre avec succès cette année. Les créateurs ont répondus présents : les habitués que vous retrouvez avec plaisir chaque année, mais aussi de nouveaux artistes qui participent à la variété des œuvres présentées. En 2022 l'exposition est devenue une « expo-vente » afin de répondre à la demande de nombreux visiteurs souhaitant acquérir certaines œuvres présentées. En 2023 nous vous proposerons de nouvelles surprises. Le thème retenu pour l'expo 2023 est « la planète », ce sont nos visiteurs qui ont voté et nous les remercions.

En attendant de retrouver l'exposition annuelle le 1er marché de Noël des créateurs s'est tenu le 10 décembre de 10h à 23h avec de nombreuses animations et le Père Noel en personne!

Allez visitez le site : expolayrac.wixsite.com Contact: Christian au 06-74-93-83-12

L'association Layrac Art Culture et Sports (LACS) a depuis septembre 2022 une nouvelle section. Les jeunes Layracois et leurs amis des communes voisines ont souhaité refaire vivre le volley à Layrac. C'est avec grand plaisir que le club de Volley revoit le jour et vous proposera une journée retrouvaille avec les anciens dès le retour des beaux jours. En attendant les jeunes s'entrainent tous les mercredis de 15h à 18h, n'hésitez pas à les rejoindre ou à contacter :

Alix au 07-62-08-15-59 ou Sylvie au 06-61-11-21-08

Le Club des Amis de Layrac (CAL)

La saison 2022-2023 de la section « Œnologie » s'est ouverte en septembre à la découverte de deux nouveaux terroirs.

C'est d'abord une dégustation originale de l'oléiculteur indépendant Frédéric Granier de Gruissan (11) qui nous a permis de découvrir plusieurs huiles d'olive. Les nectars, obtenus par pression à froid de différentes variétés d'olives, se distinguent par leurs caractéristiques organoleptiques. L'Olivière est une variété puissante et longue en bouche. Ses arômes de tomate mure la destinent à l'accompagnement des pâtes et du riz. L'Aglandau, dégageant des notes végétales et d'artichaut, est un excellent compagnon des crudités estivales. La Picholine, emblématique du grand sud, est fruitée et intense, son amertume l'autorise à magnifier les cuissons.

C'est ensuite au cœur du Pays Basque que le domaine llarria d'Irouléguy (64) a révélé une partie de ses trésors. Ce petit domaine de 10 hectares conduit en agriculture biologique est familial. La cuvée blanche, composition des cépages petit Manseng et petit Courbu,

est vive et tendue sur une jolie aromatique fruitée. Sa fine amertume en finale est un régal avec un Ossau Iraty d'alpage. La cuvée rouge « bixintxo » (prononcer bichintcho avec l'accent basque) est un assemblage de Tannat et de Cabernet franc. Il est charnu et un peu tanique, c'est le compagnon idéal de l'axoa (prononcer atchoa), mijoté d'émincé de veau au piment d'Espelette.

Plusieurs autres voyages, grâce aux produits locaux des régions à découvrir (mais dégustés avec parcimonie évidemment), sont prévus dans l'année.

Légende de la photo : une partie du vignoble du domaine Ilaria à Irouléguy.



Le Comité des Fêtes



Un mot du comité des fêtes, pour vous dire un grand MERCI.

MERCI d'avoir répondu si massivement à notre invitation lors de la fête locale début septembre.

MERCI de votre générosité lors de la tournée des fleurs.

MERCI pour vos encouragements et vos témoignages de soutien.

Pour les nouveaux arrivants, le comité des fêtes est l'association du village qui a pour but de créer du lien social au travers d'événements organisés tout au long de l'année. En 2022, nous avons pu proposer une après-midi jeux de société, le marché gourmand de juin et la fête locale le premier week-end de septembre .

Nous avions prévu un vide grenier en octobre mais faute de participants nous avons dû l'annuler. Pour 2023, nous vous préparons des surprises pour jalonner l'année de manière plus régulière.

Vous pouvez nous rejoindre en nous contactant par téléphone au 06-36-97-97-29 ou par mail contact.comite31340@gmail.com.

Interview de Philippe PETIT - Président du SCOT

Ayant engagé une révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) nous avons rencontré Philippe PETIT Président du SCOT Nord Toulousain, pour recueillir son avis sur notre projet et son articulation avec le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale du Nord Toulousain



(SCOT). Précisons que notre PLU doit intégrer les orientations du SCOT. En cela cet échange était intéressant et nécessaire.

Comment en tant que président du SCOT voyez-vous le développement de notre commune ?

Tout d'abord il faut voir le SCOT comme une structure de coordination. Son rôle est d'impulser une vision d'ensemble, de favoriser les échanges en vue d'instaurer une politique et une stratégie globale sur son périmètre (SCOT = 66 communes de Cadours à Verfeil). Le SCOT doit intégrer la législation nationale en matière d'urbanisme et notamment la nouvelle loi Climat & Résilience. Un des principaux articles de cette loi vise à réduire la consommation de l'espace d'ici 2050. Concrètement il s'agit de diminuer la consommation de 50% par rapport à ce qui a été urbanisé entre 2010 et 2020 sur le territoire. À partir de 2050 l'objectif est de ne plus consommer de nouvel espace, c'est ce que nous appelons la Zéro Artificialisation Nette (ZAN). L'observatoire national de l'artificialisation des sols a publié des données reprises par le SCOT pour travailler sur l'aménagement du territoire et, bien que ces données soient calculées au niveau communal, il convient de les relativiser.

Si seules les communautés de communes sont membres du SCOT, ce sont bien les communes qui majoritairement définissent l'aménagement de l'espace au travers de leur PLU. Tout l'enjeu pour le SCOT est d'articuler une cohérence entre ces divers échelons. Chaque commune a son caractère, son identité, mais il est aussi important de penser l'aménagement de l'espace également pour les gens qui vont y venir. Sur ce point, nous constatons que les demandes des nouveaux arrivants s'orientent plus vers des plus petites parcelles que par le passé. Cela va dans le sens de la diminution de la consommation de l'espace.

Concernant le développement des territoires, le volet résilience de la loi Climat & Résilience vise à ce que les territoires trouvent une certaine autonomie par le développement des services, l'accès aux technologies ou à l'emploi... c'est un objectif nécessaire. Il faut savoir que le SCOT Nord Toulousain, est le territoire ayant la plus grosse évolution démographique d'Occitanie. Il devra donc travailler sur l'équilibre entre ces contraintes : accueil de population et diminution de la consommation d'espace. Les villages comme le vôtre voient en plus leur attrait renforcé suite aux périodes de confinement.

Le développement démographique est un fait mais est-ce que les infrastructures routières vont suivre ?

Non, elles ne vont pas suivre. Les politiques actuelles s'orientent vers une réduction de l'utilisation de la voiture, et ce quels que soient les débats. Je regrette que nous, élus, ayons du mal à réagir rapidement sur certains sujets. Par exemple depuis 40 ans nous parlons d'aménagement de l'espace mais il ne prend forme concrètement que depuis peu. De fait, les textes sont de plus en plus durs, la loi Climat & Résilience propose la zéro artificialisation d'ici 2050, y compris pour les infrastructures, et il n'y aura pas d'autre chose envisageable.

Croyez-vous que cet objectif de zéro artificialisation soit franchement tenable ?

Oui, car toutes les communes ont d'une part des surfaces à reconquérir par la réhabilitation d'espaces existants, et d'autre part la préservation de l'agriculture ainsi que celle de la biodiversité (faune et flore) sont absolument indispensables.

Si les gens viennent à la campagne, comment diminuer l'utilisation des voitures ?

Vous avez raison c'est compliqué. Une des difficultés vient du fait que les compétences sont partagées. Le SCOT pense l'aménagement à l'échelle de 66 communes, les PLU relèvent pour l'essentiel de la commune, le développement économique des communautés de communes et le transport de la région. Comment articuler ces différentes strates pour bâtir un projet cohérent et efficient ? Comment fait-on pour se parler, pour travailler conjointement ? Comment associer la métropole et Tisséo qui intervient

sur la première couronne Toulousaine mais pas encore la deuxième ni la troisième ? Il faut donc renforcer les politiques publiques en lien avec le développement de la mobilité.

Vous parlez d'articuler les différentes strates, à travers notre PLU comment intégrer les objectifs du SCOT ?

Le SCOT évalue de manière générale le PLU d'une commune pour s'assurer qu'il respecte l'équilibre général du territoire (SCOT et communautés de communes). Généralement c'est le cas. Certaines communautés de communes risquent de rencontrer des difficultés d'ordre économique : quelle sera la ressource du futur suite aux réformes fiscales ? Certains développements économiques ne rapportent que sur du très long terme, comme par exemple les petites zones artisanales. Cependant elles permettent une économie induite grâce aux gens qui vivent et travaillent sur le territoire. Sur votre commune, je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier.

Revenons à la loi Climat & Résilience, l'objectif de réduire de 50% la consommation de l'espace, sera appréhendé au regard de la cohérence de projet d'aménagement (exemple assainissement) et de la complémentarité des territoires. Si tel est le cas personne ne dira rien et certainement pas le SCOT. Dans le cas contraire, le SCOT peut formuler un avis avec réserves. Dans certains cas nous serons amenés à émettre des réserves fortes qui seront à lever, ce qui était plus rare avant. Ne pas tenir compte d'une réserve forte ne peut s'envisager que s'il est démontré que le projet rentre dans une politique d'aménagement plus large que l'échelle communale et est motivé et soutenu par sa communauté de communes par rapport au développement et au besoin du territoire.

Si les contraintes liées à notre projet d'assainissement collectif nous amènent à dépasser les 50% quelles seront les conséquences ?

Le SCOT comme la DDT (Direction Départementale des Territoires) déclenchera une alerte en fonction du ratio espace/ habitat. Précisons que ce ratio prend en compte les infrastructures : écoles, équipements sportifs... toutes les consommations d'espace d'une manière générale.

Il faut marquer la différence avec ce qui se faisait antérieurement à la loi Climat & Résilience. Vous serez amenés à limiter l'emprise au sol tout en gardant la possibilité de majoration dans certains cas. Une maison avec 1500 m² de terrain aujourd'hui c'est fini. Il faut vraiment comprendre qu'il faut juste réduire la consommation de l'espace en réduisant l'espace autour de sa maison.

Notre problématique majeure aujourd'hui c'est l'assainissement collectif, sans ce projet nous n'aurions peut-être pas révisé notre PLU. La remise en forme nécessaire aurait pu s'envisager à travers une simple modification.

Layrac a fait le bon choix en partant sur une révision de PLU, actuellement faire une modification au lieu d'une révision serait une erreur. La révision permet de redéfinir les règles, avoir une réflexion architecturale, imaginer les lieux à urbaniser, les plus rentables pour l'assainissement. Dans 2 ou 3 ans, lorsque vous arriverez au terme de la révision de votre PLU, vous serez dans les clous du SCOT. Par contre tous les PLU qui ne le seront pas en 2025, vont commencer à poser de grosses questions. En effet s'ils ne sont pas compatibles avec le SCOT en 2027 ils ne pourront plus ouvrir à l'urbanisation. L'échéance de révision du SCOT arrive en 2025.

Notre commune étant une commune rurale la loi Climat & Résilience entraîne-t-elle des changements concernant les espaces agricoles, espaces naturels ?

Sur ce point, je dirai que cette loi ne change pas grand-chose. Cependant dans les PLU la partie environnementale va être étudiée plus en détail. Il faudra avoir référencé tout ce qui se passe sur la commune en terme environnemental.

En conclusion et si je devais résumer mon propos il n'y a pas de crainte particulière à avoir pour les petites communes mais un accompagnement et une sensibilisation très forte à la loi Climat & Résilience associée à une sensibilisation à la discussion inter communale est inéluctable. L'urbanisme est un levier important pour la gestion d'une commune, chacun a besoin de maîtriser ce qui se passe sur son territoire mais n'oublions pas qu'il y a un besoin indiscutable de réfléchir à l'échelle de la communauté de communes.

Infos Mairie

Les compétences en collectivités

Chaque collectivité, que ce soit les communes, les communautés de communes, les départements, les régions ou encore l'état disposent de compétences propres. Avoir la compétence signifie avoir la responsabilité du sujet de la compétence ainsi que la possibilité de définir la politique afférente. Certaines compétences sont exclusives d'une collectivité, d'autres peuvent être partagées entre plusieurs collectivités. Par exemple la construction, la gestion et l'entretien des collèges est une compétence exclusive du département, alors que pour les lycées la compétence revient exclusivement aux régions. La compétence liée au développement économique est partagée entre régions et communautés des communes. Il nous a semblé important pour notre territoire, communes et communautés des communes, de vous présenter les compétences dévolues à la Communauté de Communes Val Aigo (CCVA).

Aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire

Les zones d'aménagements d'intérêt communautaire sont les zones dédiées à l'activité économique, commerciale et touristique sur les documents d'urbanisme en vigueur. La CCVA est compétente pour la constitution et la gestion des réserves foncières nécessaires à la réalisation des actions communautaires. Elle est également compétente pour le financement de toute étude d'intérêt communautaire, intéressant le territoire d'au moins 3 communes.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

La CCVA est compétente pour l'élaboration de chartes ou schémas de développement commercial, mais les communes restent compétentes pour l'animation des centre villes, la sauvegarde des commerces de centre-bourg ou centre-ville, l'intervention sur les baux commerciaux.

<u>Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations</u> (GEMAPI) :

La CCVA est compétente dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Assainissement collectif et non collectif:

La CCVA est compétente pour les questions d'assainissement.

Intervention sur la rivière Tarn:

La CCVA est compétente pour la réalisation d'une étude hydraulique de la rivière Tarn et concernant l'usage des chaussées sur le Tarn présentes sur le territoire communautaire, pour l'élagage, le fauchage, le débroussaillage des berges, en état naturel, situées sur le domaine public ou privé des communes membres afin de maintenir la praticabilité et les accès à la rivière, pour le développement de la navigabilité sur le Tarn.

Autres actions de mise en valeur de l'environnement :

La CCVA est compétente pour l'entretien des accès et de la praticabilité des berges des lacs situés sur le domaine public ou privé des communes membres.

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées :

La CCVA agit en faveur du logement des personnes défavorisées, par la création et la gestion de logements temporaires.

Création, aménagement et entretien de la voirie :

Relèvent de l'intérêt communautaire les voies et chemins du domaine public ou privé des communes membres à l'exclusion des hyper centres et des places communales. Sont exclues les opérations de créations de voiries liées à des opérations d'ensemble d'habitat. Sont compris également dans l'emprise de la voirie d'intérêt communautaire, les bandes cyclables, les bandes d'arrêt d'urgence, les aires de repos et de service, dès lors qu'elles sont contiguës à la voirie communautaire. Est également

inclus, le balayage mécanisé de la chaussée lié à la sécurité.

Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

La CCVA est compétente pour l'étude, l'implantation, l'aménagement et la gestion de piscines et bassins en eau vive sur son territoire.

Actions sociales d'intérêt communautaire :

La CCVA est compétente pour la création et gestion des maisons de service au public et définition des obligations du service au public. Le territoire étant établi autour de deux pôles urbains, les Maisons France Services sont implantées à la fois sur Bessières et Villemur.

En matière touristique:

La CCVA est compétente pour la commercialisation de prestations de services touristiques dans les conditions prévues par la loi du n°92- 645 du 13 juillet 1992 et sur la création, l'aménagement et l'entretien des chemins de randonnées, la création, l'aménagement et l'entretien de la Voie Verte, située sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer, l'aménagement et l'exploitation d'aires de services pour les camping-cars.

En matière de déchets ménagers :

La CCVA est compétente, pour la gestion post-exploitation d'une ancienne installation de traitement des ordures ménagères (CET), sise à Villeneuve les Bouloc, en cessation définitive d'exploitation d'activité depuis le 1er janvier 2001, et dont la réhabilitation finale s'est achevée le 13 juin 2001.

Petite Enfance:

La CCVA est compétente pour la création, l'animation et la gestion des Relais Petite Enfance (RPE), la mise en place d'une politique publique en direction de la petite enfance, création, aménagement, entretien, gestion et fonctionnement de tout type d'équipement collectif dans le domaine de la petite enfance.

Gestion et entretien des espaces verts :

La CCVA assure l'aménagement, l'entretien et le fleurissement en pleine terre des espaces verts contigus à la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'ils sont compris dans l'emprise de la voirie et donc dans le domaine public communal. Elle assure l'élagage et l'entretien des arbres de haute tige situés sur l'ensemble des emprises des voiries communales. Elle est compétente pour le désherbage, l'apport de matériaux et le nettoyage de l'ensemble des cimetières du territoire communautaire.





Ordures ménagères : Le tri se simplifie!

La réglementation nationale en matière de déchets évolue. Dès le 1er janvier 2023 l'ensemble des emballages pourra intégrer une filière de recyclage. Les consignes de tri seront donc étendues à l'ensemble des emballages. Voici les principales évolutions dès le premier janvier 2023 :

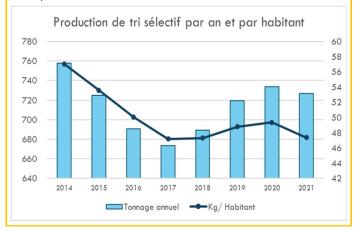
Vous pourrez déposer dans votre bac jaune, tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, tous les emballages en métal même les plus petits, tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles mais aussi toutes les barquettes plastiques (même en polystyrène), les sachets et films plastiques, les pots de yaourts et de crème...

Les emballages en verre (bocaux, flacons, bouteilles) sont quant à eux à déposer dans la colonne présente sur le parking de la crèche.

Pour vous aider, vous allez recevoir un courrier avec un guide du tri, un autocollant à coller sur votre bac jaune ainsi que le calendrier de collecte 2023.

Le tri participe à la protection de notre environnement et permet de générer des économies. En 2021 c'est 136 000 € de recettes issues de la vente des matières recyclables qui sont venues diminuer le coût global de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Si trier fait partie des comportements civiques vertueux, nous sommes au regret de constater un relâchement en la matière. Le tableau ci-après illustre cette tendance

La simplification du tri mis en œuvre dès le 1er janvier 2023, doit inciter chacun à changer ses comportements. Ensemble et par l'engagement de chacun nous arriverons à améliorer nos performances de tri, nous limiterons des nuisances à notre environnement, nous arriverons à faire des économies.



Commission de suivi du site Econotre - 31 mai 2022

Le site de Bessières est jumelé avec le site du Mirail. La zone de collecte est vaste, elle peut dépasser occasionnellement la région Occitanie (la part produite par Val Aïgo n'est qu'une infime partie) Le site est composé :

- d'un centre de tri (30 000 tonnes/an),
- de 2 unités d'incinération (200 000 tonnes/an),
- d'une unité de traitement et de valorisation des mâchefers (45 000 tonnes/an).

L'incinération des déchets ménagers produit de la chaleur qui est valorisée : d'un côté la chaleur permet de produire de la vapeur qui est transformée en électricité grâce à une turbine et un alternateur, de l'autre la chaleur est valorisée par des industriels à proximité du site (exemple les serres) et pour les besoins propres de l'installation.

1 tonne incinérée produit environ 550 kWh (équivalent à 55 litres d'essence) + 170 kg de mâchefer.

La performance énergétique globale est annoncée à 91% (électricité + chaleur).

La production de déchets ménagers est passée de 323kg/habitant en 2002 à 231kg/habitant en 2021 (-30%).



Deux types de rejets sont suivis :

- les réjets gazeux dans l'atmosphère. Ils sont liés à la combustion des déchets. Une station de mesure est installée à Bessières (vent dominant d'Ouest) et une campagne de mesures est faite sur la Magdeleine.
- les rejets aqueux dans le Tarn. Ils sont liés au process de refroidissement et de filtration des fumées. Ils sont analysés avant l'exutoire en rivière.

La DREAL est en charge des contrôles réguliers de l'installation (programmés et inopinés). Elle n'a pas constaté d'écart sur la période. Malgré la réduction du volume de déchets par habitant, la démographie et la fermeture progressive des centres historiques d'enfouissement conduisent à un maintien du volume de déchets incinérés sur le site de Bessières. Pour autant, il n'est pas prévu de rajouter un 3ème four sur Bessières.

Groupement de marchés

Nous avons fait adhérer la commune de Layrac à un groupement de marchés, suite à un appel d'offre lancé par la communauté de communes, pour la réalisation des contrôles obligatoires et réguliers de certaines installations, à savoir : les contrôles électriques, de gaz, des extincteurs et l'entretien des bornes incendie. Cette adhésion a permis de baisser de manière significative le coût de chacune de ces interventions.

Service Commun Mutualisé

Depuis juin 2022 le projet de création d'un Service Commun Mutualisé avec Villemur et la communauté de communes s'est concrétisé. En pratique, notre agent technique est mis à disposition du Service Commun Mutualisé un jour par semaine (les mardis). Nous bénéficions en contre partie des compétences, des services et des matériels de la communauté de communes. Les échanges au sein du Service Commun Mutualisé se doivent d'être équilibrés. Une compensation financière viendra rétablir l'équilibre en fin d'exercice.

Règlementation taille des haies

Selon les termes de l'article 671 du code civil, il ne vous est pas permis d'avoir un arbre de plus de 2 mètres de hauteur s'il est planté à moins de 2 mètres de la clôture de votre voisin ou d'une voie communale. S'il dépasse cette hauteur de 2 mètres, il faudra l'élaguer.

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Attention la haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité et les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du 15 mars au 31 juillet.

Evitons les nuisances sonores

Afin de respecter le repos de chacun merci de bien vouloir effectuer vos travaux d'entretiens selon les horaires suivants fixés par arrêté préfectoral :

	MATIN	APRES-MIDI
Dans la semaine	Entre 8h30 et 12h	Entre 14 h et 19h30
Le samedi	Entre 9h et 12h	Entre 15h et 19h
Dimanche /fériés	Entre 10h et 12h	Entre 15h et 18h

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Un geste envers les ainés

Comme chaque année à l'approche des fêtes de fin d'année, le CCAS de Layrac offre un coli de Noël aux ainés. Malheureusement, le contexte sanitaire ne permettant pas de nous rassembler, une distribution individuelle a été mise en place.

Pour Noël 2021, avec l'initiative de l'ALAE des écoles de Mirepoix et de Bondigoux, des calendriers et une recette de cookies, réalisés par nos enfants, ont été remis en main propre par un membre du CCAS. Ces petits présents ont été particulièrement appréciés par nos ainés.

Espérons que très bientôt nous pourrons à nouveau rétablir ce lien entre générations, afin de partager de bons moments tous ensemble.

Mutuelle AXA

Sur leur proposition, nous avons signé une convention avec AXA France. La signature de cette convention permet aux retraités, aux fonctionnaires, travailleurs non salariés et salariés de notre commune de bénéficier du dispositif « Ma Santé pour votre Commune » de AXA France.

Par la signature de cette convention, AXA s'engage sur une réduction à vie de 25% pour les seniors à partir de 60 ans, les fonctionnaires titulaires, les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, contrats précaires... et une réduction à vie de 15% pour les salariés.

Nous tenons à préciser qu'en aucun cas nous ne faisons la promotion des prestations proposées par AXA France. Nous avons seulement souhaité, après avis du CCAS, offrir la possibilité de bénéficier du dispositif de réduction de « Ma Santé pour votre Commune » pour ceux qui le souhaitent. Chacun restant libre de ses choix.

Les permanences seront tenues par AXA à la salle de l'ancienne école de 9h30 à 12h aux dates suivantes :

- en 2022 le 13 décembre,
- en 2023 le 19 janvier, le 18 avril, le 18 juillet et le 12 octobre.

Inscription canicule

Les personnes responsables du CCAS appellent régulièrement certaines personnes recensées selon des critères donnés par la préfecture et qualifiées « à risque » lors de certaines situations de crises. Ces appels consistent à s'assurer que nos Layracois vont bien, ont tout ce dont ils ont besoin dans une situation particulière, et à donner des conseils adaptés à la situation de crise si besoin. C'est le cas pour les alertes canicules. Cependant vous pouvez également vous inscrire ou inscrire un voisin, une personne de votre entourage afin d'être également contacté si vous êtes isolé, malade ou pour toute situation qui vous inquiète.

Vous appelez tout simplement la Mairie au 05 61 35 35 25 qui tient un registre à cet effet.

Livret d'accueil

L'absence de manifestations durant ces deux dernières années n'a pas donné l'occasion aux nouveaux arrivants qui le souhaitaient, de pouvoir se présenter aux Layracois. C'est pourquoi début 2021 le CCAS a décidé d'élaborer un livret d'accueil , et ainsi d'aller à la rencontre des nouveaux venus.

Sur dix-sept arrivants entre 2020 et 2022, six ont répondu à cette proposition, la démarche a été appréciée de part et d'autre. Nous souhaitons à toutes et tous la bienvenue!

Soutien à l'Ukraine

MOBILISATION SOUTIEN UKRAINE La mobilisation des Layracois en soutien à l'Ukraine a été remarquable et remarquée par les bénévoles de la protection civile chargés de récolter les dons.

MERCI à TOUS

Maisons France Services

Les Maisons **France Services** sont des établissements d'accueil du public pour permettre à chacun d'accéder à une offre très vaste de services :

- des **points numériques** avec mise à disposition d'ordinateurs ainsi qu'une aide à leur utilisation.
- un accompagnement aux démarches administratives CAF, Sécurité sociale, Impôts, Pôle emploi, Retraite..)
- un accompagnement social en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Des permanences hebdomadaires sont assurées, et les intervenants reçoivent sur rendez-vous :

6 place du Souvenir ou 2 avenue Saint Exupéry 31660 BESSIERES 31340 VILLEMUR 05 61 63 45 12 05 61 09 91 38

Location salle des Fêtes, tables, chaises

Pour vos fêtes de familles, entre amis ou autres, vous pouvez louer la salle des fêtes, la petite salle uniquement ou la petite et la grande salle.

Vous avez aussi la possibilité de louer les tables et les chaises pour faire la fête chez vous.

Tarifs Layracois:

70 € Petite salle avec chauffage

150 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Tarifs extérieurs:

180 € Petite salle avec chauffage

450 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Vente de bureaux

La Mairie met en vente quelques anciens bureaux d'écoliers au prix de 40 € pièce.
Pour tout rensei-

Pour tout renseignement veuillez contacter la Mairie.





Entreprises Layracoises

Si vous souhaitez que votre entreprise figure sur le prochain numéro n'hésitez pas à contacter la Mairie :

Mr DOULIEZ Vincent 796 chemin de Rouzet - 06 19 28 72 49 - Espaces Verts Mr AZIZA Mickaël 32 route de Mirepoix - 06 71 03 38 25 - Maçonnerie Mr GAYRAUD Christophe 729 chemin de Rouzet - 06 61 76 74 93 - Maçonnerie-Placo-Carrelage-Peinture-Petits travaux Mr AUZIAS Luc 274 chemin des Lacs - 06 29 99 52 21 – Elagage - Arboriste-grimpeur

Téléphone Mairie: 05 61 35 35 25

Courriel: mairielayracsurtarn@wanadoo.fr - Site internet: www.layracsurtarn.fr

Permanence Maire et Adjoints sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : Lundi de 8h à 12h et de 14h à 18 h - Mardi de 8h à 12h - Jeudi de 8h à 12h

- le 15 : SAMU urgences médicales

- le **17** : intervention de gendarmerie

- le 18 : lutte contre l'incendie (pompiers)

- le 115 : urgence sociale (SAMU social)

- le **116 000** : enfants disparus

- le 119 : enfance maltraitée

- le **114** : personnes sourdes et malentendantes

- le **3919**: SOS Femmes violences conjugales

Le calendrier de collecte des déchets est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site https://valaigo.com

- Bac marron le mercredi Bac jaune le mercredi des semaines impaires.
- La collecte des déchets verts est payante et sur rdv au 05 82 95 55 38
- Les encombrants sur rdv à domicile, inscription au 05 63 31 51 45 ou emmaus82@emmaus82.org

Horaires de la déchèterie de Pechnauquié :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi - Dimanche : 9h30 - 12h / 13h30 -18h Fermée le jeudi et les jours fériés.

Vous trouverez annexé à cette gazette le document suivant :

le formulaire à retourner complété à la Mairie (sauf si vous l'avez déjà fait) si vous souhaitez recevoir les «Démarches
Administratives» ou la «Communication du Village», par mail ou par sms.

Si vous souhaitez scolariser votre/vos enfant(s) à la rentrée 2023/2024 merci de contacter au plus tôt le SIGEP au 05 34 27 38 74

Etat civil

Naissances

COUAILLAC Amadéo, Jeannot, Gino VILLETTE Abygaëlle, Gisèle, Marie CORONAS Emma

Ils nous ont quittés

DELMAS Jean-Paul le 22 janvier 2022 AZNAR Béatrice le 27 septembre 2022 FACCIN Rosette épouse CAMOLESE le 8 octobre 2022

Mariage

DUPHENIEUX Mathilde et BEN IZERI Charaf le 23 juillet 2022 MEYRIGNAT Valérie et TRENQUE Patrick le 30 juillet 2022

Les nouveaux Layracois

Madame et Monsieur AMBROSIO Gabrielle et Nicolas Madame LATIL Jennifer et Monsieur SIMON Jérémy Madame RAMOS Tania *****

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2023.



Elle vous convie à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le dimanche 8 janvier 2023 à 11 heures à la salle des fêtes.
